

Le 1^{er} juillet 2004

Monsieur Gaston Cadrin, président
Groupe d'initiatives et de recherches
appliquées au milieu (GIRAM)
205, Mgr-Bourget
Lévis (Québec)
G6V 6Z9

Objet : Commentaires sur l'étude du projet de parc de Pointe-de-la-Martinière

Monsieur Cadrin,

Suite aux rencontres d'information et de discussion tenues par le GIRAM sur le sujet cité en rubrique les 24 mars et 21 mai derniers vous trouverez, ci-joint, les commentaires des Amis de la vallée du Saint-Laurent.

De façon générale, les AVSL constatent le potentiel élevé et les caractéristiques uniques du site et ils offrent leur appui à la réalisation du projet, qui contribuera à la conservation et à la mise en valeur d'un segment de rive du fleuve Saint-Laurent. Les AVSL prônent de mettre l'emphasis sur la valeur unique du site comme point d'accès régional au fleuve sur la rive sud, dans un secteur achalandé.

Toutefois, le rapport du consultant BPH ne permet pas à lui seul de « vendre » le projet. Ce document est trop touffu et technique. C'est pourquoi nous proposons d'en tirer une étude d'opportunité comme telle, sous forme d'une brochure d'une dizaine de pages qui reprendrait les faits saillants du rapport (en style points de forme), les agrémenterait de photos et décrirait les grandes étapes de la concrétisation du parc en mettant l'accent sur le rôle et l'implication des partenaires. Ce document projetterait l'image d'une volonté collective de réaliser un projet local d'envergure régionale.

En espérant que ces commentaires contribueront aux démarches et à la réflexion du GIRAM sur le projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur Cadrin, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

André Stainier, président
Pour les Amis de la vallée du Saint-Laurent.

p.j. commentaires

c.c Membros du conseil d'administration des AVSL
Louis Désilets et Hélène Beaulieu

**COMMENTAIRES DES AVSL
SUR LE RAPPORT SOUMIS AU GIRAM PAR LE GROUPE BPH
DANS LE CADRE DU PROJET DE POINTE DE LA MARTINIÈRE**

Première partie de l'étude : partie descriptive

De façon générale, la première partie de l'étude faite par BPH semble fort complète. On y retrouve tous les éléments pertinents pour la compréhension et l'appréciation du site, soit :

- Le cadre biophysique (géomorphologie, géologie, littoral, inventaire de la faune ailée et piscicole et de la flore). Cette description complète celle qui avait été faite par le groupe Argus en 1995.
- Les usages passés, actuels et potentiels du territoire et les contraintes: zonage et utilisation du territoire (agriculture, pêche, villégiature), sites à haut potentiel écologique, visuel ou historique.

A ces informations se sont ajoutés les éléments suivants présentés à la rencontre de mars :

- L'inventaire du ruisseau Lallemand fait par Jérôme Carrier.
- L'inventaire historique des activités agricoles réalisé par David Gagné.
- L'iconographie des photos historiques et aériennes réalisée par Gaston Cadrin.
- L'inventaire complémentaire de la petite faune et du milieu forestier en cours de réalisation par l'Association forestière du Québec métropolitain (AFQM).

Les informations décrites ci-haut permettent une bonne mise en perspective du projet.

Les AVSL font les recommandations suivantes afin de bonifier cette information :

- Mettre en évidence le lien étroit entre le parc potentiel et le fleuve, notamment le littoral. En effet, une grande partie des richesses du site se retrouvent sur le littoral et dans le fleuve. D'ailleurs une bonne partie des discussions de la rencontre de mai ont porté sur le littoral.
- Mettre en évidence l'unicité du site par rapport aux autres parcs actuels ou potentiels. Les AVSL croient qu'il serait valable de souligner le caractère unique du site en terme d'accès au littoral sur la rive sud. En effet, il n'existe pas de parc présentant un tel potentiel dans la région de Québec du côté sud, alors qu'il y a quelques sites sur la rive nord (plage Jacques Cartier, baie de St-Augustin, battures de Beauport).
- Faire le lien entre le site et d'autres lieux à protéger susceptibles d'en accroître la valeur globale ou d'en garantir l'intégrité. C'est le cas du bassin du ruisseau Lallemand, qui traverse le parc après avoir pris sa source à la hauteur de l'autoroute 20, du promontoir juste au nord de la rue Saint-Joseph, qui constitue un belvédère et du site du vieux fort de Lévis, déjà aménagé, qui pourrait être relié au parc par un court sentier.
- Réduire la longueur de la narration des éléments historiques afin de ne retenir que les éléments marquants, qui ont eu une influence sur l'état actuel des lieux.
- Surveiller le ton afin d'éviter de porter des jugements, notamment sur les acteurs économiques. Il ne faut pas perdre de vue que les décisions historiques ont été prises dans un contexte où les orientations et priorités de développement étaient différentes de celles d'aujourd'hui. D'autre part, les acteurs économiques ou politiques mis en cause sont également les futurs partenaires du financement et de la réalisation du projet.

Deuxième partie de l'étude : concept d'aménagement proposé

La deuxième partie de l'étude de BPH décrit un concept de délimitation et d'aménagement du parc. Ce concept repose sur les fondements suivants :

- une vocation de parc régional,
- une délimitation du territoire idéale i.e. maximale dans le contexte actuel,
- un zonage des activités selon l'intensité de l'utilisation, soit « zone de récréation intensive », « zone d'ambiance » et « zone de conservation »,
- une intégration des usages, y inclus les zones de conservation (qui seraient accessibles avec un guide seulement).
- trois points d'accès dont l'un serait aménagé comme lieu d'accueil.

Les AVSL appuient ce concept, qui constitue une bonne base pour vendre le projet et qui semblait rallier les opinions des représentants présents le 21, sous réserve que le représentant de la municipalité n'a pu être présent pour nous faire part de sa réaction. On retrouve dans cette partie de l'étude de bonnes orientations sur les utilisations du site, un concept d'aménagement viable, une bonne approche de mise en valeur et une bonne prise en compte des accès et du voisinage.

Les AVSL formulent les recommandations suivantes pour bonifier cette partie :

- Terminer cette partie par trois considérations majeures qui vont guider l'action du GIRAM au cours des prochains mois :
 - Les obstacles à franchir.
 - Des pistes d'action : étapes de la réalisation du projet.
 - Souligner l'urgence d'intervenir dans le contexte actuel.
- Obstacles à franchir :
 - Problèmes d'acquisition des terrains.
 - Problèmes d'accès au site versus le voisinage
 - Problèmes d'affectation du territoire
 - Problèmes de gestion : le projet ne peut se faire sans partenaires et ces partenaires vont changer selon les étapes.

Étapes de la réalisation du projet :

Les AVSL sont d'avis que le projet est d'une trop grande taille pour être accepté dans son ensemble, d'autant plus que plusieurs partenaires seront sollicités. Nous proposons de diviser le projet en étapes ou en phases afin de le rendre plus facile à gérer dans le temps et plus facile à vendre aux partenaires différents sollicités à chacune des étapes. A cet effet, les AVSL proposent de mettre en œuvre le projet en six phases, soit :

- (1) la collection des informations à caractère humain et biophysique sur le site pour une mise en contexte et le développement d'un concept d'aménagement,
- (2) l'établissement d'un consensus sur la vocation du parc et sur un concept de délimitation et d'aménagement,
- (3) l'achat des terrains par une autorité politique qui dispose des ressources nécessaires
- (4) l'aménagement du parc par une autorité régionale qui dispose des ressources nécessaires
- (5) la gestion et la maintenance du parc au quotidien par des partenaires locaux.
- (6) la surveillance et l'animation du parc en cogestion une fois ce dernier développé.

1) La collection des informations et l'ébauche d'un concept d'aménagement

Les AVSL croient que l'étude de BPH constitue la base d'information nécessaire au démarrage du projet. Les AVSL tiennent à faire part de leur appréciation des éléments suivants: l'inventaire des habitats de poisson, l'importance historique de la pêche, l'importance du littoral pour l'avifaune et du marnage des marées pour la flore, la présence d'espèces exceptionnelles et de paysages riverains uniques.

2) L'établissement d'un consensus sur sa vocation selon un concept donné

Les discussions entre les participants aux rencontres de mars et de mai ont mis en évidence une intention commune de protéger et de développer le site sous forme d'un parc. Il semble que les élus rencontrés se montrent également ouverts au projet. Les discussions ont montré qu'il y avait consensus sur une vocation de parc régional selon le concept présenté dans la deuxième partie de l'étude de BPH. Les discussions ont également fait ressortir certaines divergences. Afin d'aider à clarifier le débat et à concilier les opinions, voici la vision du parc telle que perçue par les membres des AVSL :

- Un parc d'envergure régionale.
- Un parc dont la forme ressemblerait aux terrains vacants selon le concept présenté par BPH. Ce concept doit être vu comme un parc « idéal ». Le parc final pourrait ne pas nécessairement couvrir tous ces terrains, notamment ceux du côté ouest qui présentent un plus faible potentiel relatif et sont déjà bordés de nouveaux développements domiciliaires.
- Un parc dont l'intégrité serait protégée par des points d'accès restrictifs (ex. empêcher la circulation des motoneiges ou VTT), par des zones de conservation mais également par une protection des sources des ruisseaux.
- Un parc accessible à une clientèle diversifiée : familles, personnes âgées, écoliers.
- Un parc à vocations multiples : loisirs (marche, cyclisme, observation, baignade, pique-nique), histoire, paysages, milieux naturels, protection d'espèces vulnérables, éducation (géographie, écologie, géologie, histoire).
- Un parc qui s'intègre dans la communauté i.e. le plan d'urbanisme et d'aménagement (habitation, loisirs, pistes cyclables, transport).
- Un parc éventuellement géré en cogestion (municipalité, résidents, ONG).

À cette étape, la sollicitation des partenaires est essentielle à la réussite du projet. Il faut que chaque partenaire y trouve son avantage. Le document du consultant BPH ne permet pas comme tel de vendre le projet. C'est pourquoi les AVSL recommandent de monter et de diffuser une étude de faisabilité dans laquelle seraient identifiés les avantages de l'implication de partenaires éventuels, voire leur logo. Cette étude facile à comprendre et à diffuser donnerait l'image d'une volonté collective de réaliser le projet. Les élus y seraient incités à se réapproprier le projet. Le rôle du GIRAM serait d'allumer cette volonté collective.

3) L'achat des terrains par une autorité qui dispose des ressources nécessaires.

Ce point est crucial et c'est sans doute l'étape à laquelle le projet est le plus susceptible de s'enliser. Les AVSL croient que le parc pourrait être sous responsabilité municipale, mais qu'il ne faut pas se restreindre à cette seule option, à cause des exigences du financement. Il faut en effet prévoir des fonds pour l'acquisition des terrains, puis pour le développement des infrastructures d'accueil et de mise en valeur et enfin pour la gestion et la maintenance.

Dans le contexte actuel, il semble risqué de miser sur un financement uniquement par la municipalité. De plus, un autre parc est en cours de développement dans la municipalité, soit celui de la rivière des Etchemins.

Dans ce contexte, les AVSL recommandent de laisser la porte ouverte à la possibilité de créer un parc régional de concert avec les autorités provinciales. Cela semble d'autant plus pertinent qu'une partie des terrains appartient à la Société du parc industriel et portuaire de Québec sud, alors que l'autre appartient à Irving. L'implication des élus provinciaux, voire fédéraux, semble incontournable, à l'étape de l'acquisition des terrains.

4) Le développement du parc par une autorité qui dispose des ressources nécessaires

Les AVSL suggèrent l'idée d'utiliser à bon escient le levier de la plus value foncière qui serait créée par la proximité du parc pour les futurs développements domiciliaires. Cette formule est déjà utilisée par certaines municipalités qui autorisent la création de terrains de golf « urbains », conscientes de la plus value que cela amène pour les résidences à proximité. Les argents supplémentaires générés pourraient être investis par les autorités municipales dans le développement du parc.

5) La gestion du site une fois ce dernier développé

Quant à la gestion des installations, les AVSL suggèrent d'envisager une cogestion. Le principe sous-jacent est que la réappropriation d'un parc par la communauté environnante est la meilleure façon d'assurer sa pérennité. La maintenance pourrait se faire avec les équipements et le personnel de la municipalité, selon une entente multipartite.

6) La surveillance et l'animation du parc une fois ce dernier développé

Comme le parc serait d'envergure régionale, les institutions régionales devraient contribuer à sa promotion. La formule pourrait ressembler à celle développée pour le parc de la Chaudière. L'animation aurait avantage à être faite par des gens de la place ou des étudiants, dans une perspective de réappropriation des lieux. Cette formule a été développée avec succès pour le parc fédéral des Plaines d'Abraham avec Les Amis des Plaines. La surveillance de jour pourrait être exercée par les animateurs-guides et le voisinage, alors que celle de nuit pourrait être faite par la municipalité. On pourrait s'inspirer à cet effet des ententes développées dans divers lieux de conservation en bordure du fleuve dans la région. L'important est d'assurer une présence afin d'éviter les actes de vandalisme, les feux de plage ou autres activités susceptibles de dégrader le parc.